

PLAN SOCIAL

AU CH LAVAL

N'acceptons **AUCUNE** suppression de postes
dans nos hôpitaux !

Manque de médecins et de soignants,
conditions de travail éprouvantes,
Crise des vocations et fuite du personnel...

NOTRE HÔPITAL EST TOUJOURS EN CRISE !

SOYONS UNIS

SOUTENONS-LE !

 **3 actions devant l'hôpital de LAVAL :**

VEILLÉE NOCTURNE Jeudi 26 juin



MOBILISATION GÉNÉRALE
Vendredi 27 juin à 8h30

 **CHORALES, FANFARES... Lundi 30 juin à 18h**



**Je travaille mais je veux participer aux actions :
je me mets en grève !
MODE D'EMPLOI AU DOS**

Je veux participer aux actions pour soutenir l'hôpital public, mais je travaille : **JE ME METS EN GRÈVE**

Je remplis le tableau de déclaration d'intention de grève (il doit être automatiquement affiché par le cadre dans le service. Si ce n'est pas le cas, rapproche toi de lui , et de FO ou CGT au besoin).

Je peux me déclarer gréviste 30 min, ou 1h, ou 2h..., ou la journée.

→ **Je le remplis au minimum 48 heures avant le jour de grève (et même avant 15h le vendredi pour une grève le lundi)**

 **CENTRE HOSPITALIER LAVAL**

Annexe 1 - Fiche n°9 guide GTT
PROCEDURE DE GESTION D'UN MOUVEMENT DE GREVE

DECLARATION D'INTENTION DE GREVE

Préavis local / national déposé par le syndicat: **FO** ←

• Afin d'organiser le service minimum, les agents grévistes doivent se déclarer au minimum 48h avant le jour de grève et le vendredi au plus tard à 14 heures pour un jour de grève organisé le lundi.
• L'indication d'assignation (Oui) dans le cadre réservé à la DRH vaut information de l'agent de son assignation. Une décision d'assignation individuelle sera remise en main propre à la suite.

A vérifier !

Nom - Prénom	Grade	Service d'affectation	A remplir par l'agent						Signature de l'agent	A remplir par la DRH	
			Nuit du 22 au 23-08-24		Journée du 23-08-24		Nuit du 23 au 24-08-24			Demande d'assignation : OUI / NON	Validation des assignations : OUI / NON
			Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin			
LEBIGOT Maxime	IDE	cardio			11h	12h				OUI	OUI
CAOUSSIN Isabelle	AS	pool médecine					21h	21h30		NON	NON
MARIE Frederic	OP	manutention			8h	16h15				NON	NON

Le cadre et la DRH décident si je dois être assigné pour assurer la continuité des soins (et donc, rester à mon poste).

→ **Le cadre doit m'informer de mon assignation : 48 h avant via le tableau de déclaration d'intention de grève ET**

→ **Il me remet en main propre, avant ma période de grève, ma décision d'assignation nominative.**

Je suis assigné : je travaille mais je suis tout de même comptabilisé comme gréviste (aucune perte de salaire, ni de temps de travail)

OU ALORS

Je ne suis pas assigné : je ne travaille pas, je peux participer aux actions (je perds du salaire le temps de la grève : en moyenne 15€ pour une heure MAIS je NE perds PAS de temps sur mon compteur d'heures).